
RÉUNION PUBLIQUE

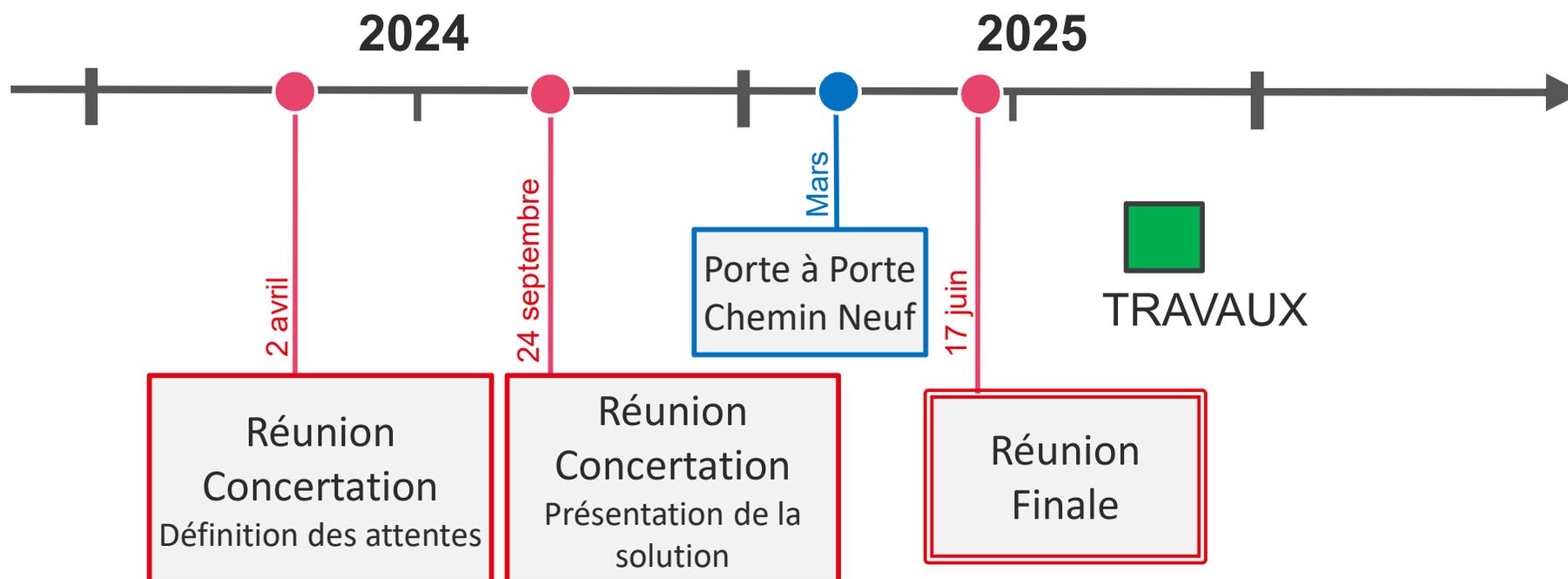
17 Juin 2025

ROUBAIX – Rue Léon Marlot

(Tronçon compris entre la rue du chemin neuf et la rue Henri Sellier)

1- CONTEXTE

- La ville de ROUBAIX a sollicité la MEL pour la reprise de la rue Léon Marlot, dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles Jules Guesde .
- Cette opération a été validée par le Vice Président et inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 .
- L'aménagement fait l'objet d'un processus de concertation

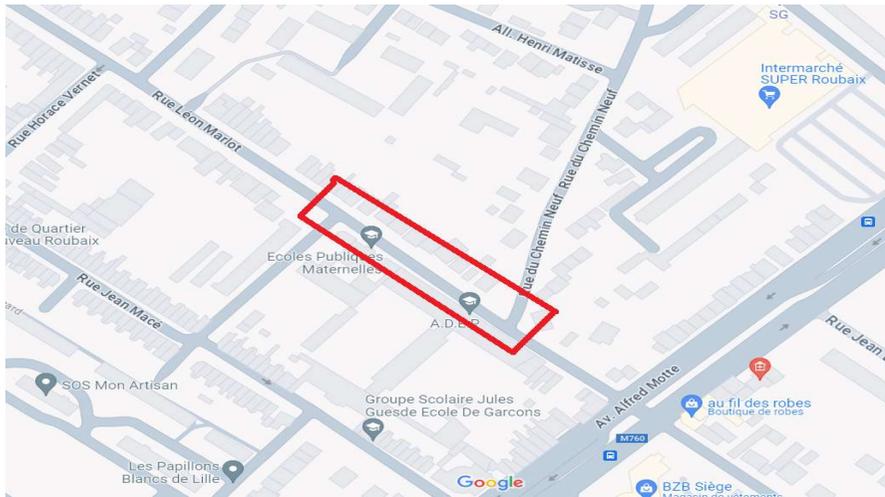


2 - État des lieux

CONSTATS:

- de nombreux véhicules sont en excès de vitesse rue Léon Marlot
- les entrées et sorties de l'école font l'objet de comportements inciviques de nombreux automobilistes, avec stationnements devant les entrées cochères et sur les trottoirs
- le secteur présente une forte pression de stationnement, ce qui impose de minimiser les suppressions de places de stationnement.

2 - État des lieux



2 - État des lieux

OBJECTIFS DU PROJET :

- 1. sécuriser les piétons** – et en particulier les enfants –
devant l'école Jules Guesde
en minimisant les suppressions de stationnement
- 2. ralentir la circulation automobile** sur ces rues, et
notamment :
 - au croisement rue Marlot/ rue Henri Sellier
 - au croisement rue Marlot/ rue du Chemin Neuf



2 - État des lieux

UNE CONTRAINTE

La rue Léon Marlot ne fait que 11m de large, ce qui ne permet d'avoir que :

- une mise au norme de trottoirs (2x 1,5m minimum voire plutôt 2x2m pour l'école)
 - une circulation en double flux (5m)
 - Un stationnement unilatéral (2m)
-

3 – LE PROJET

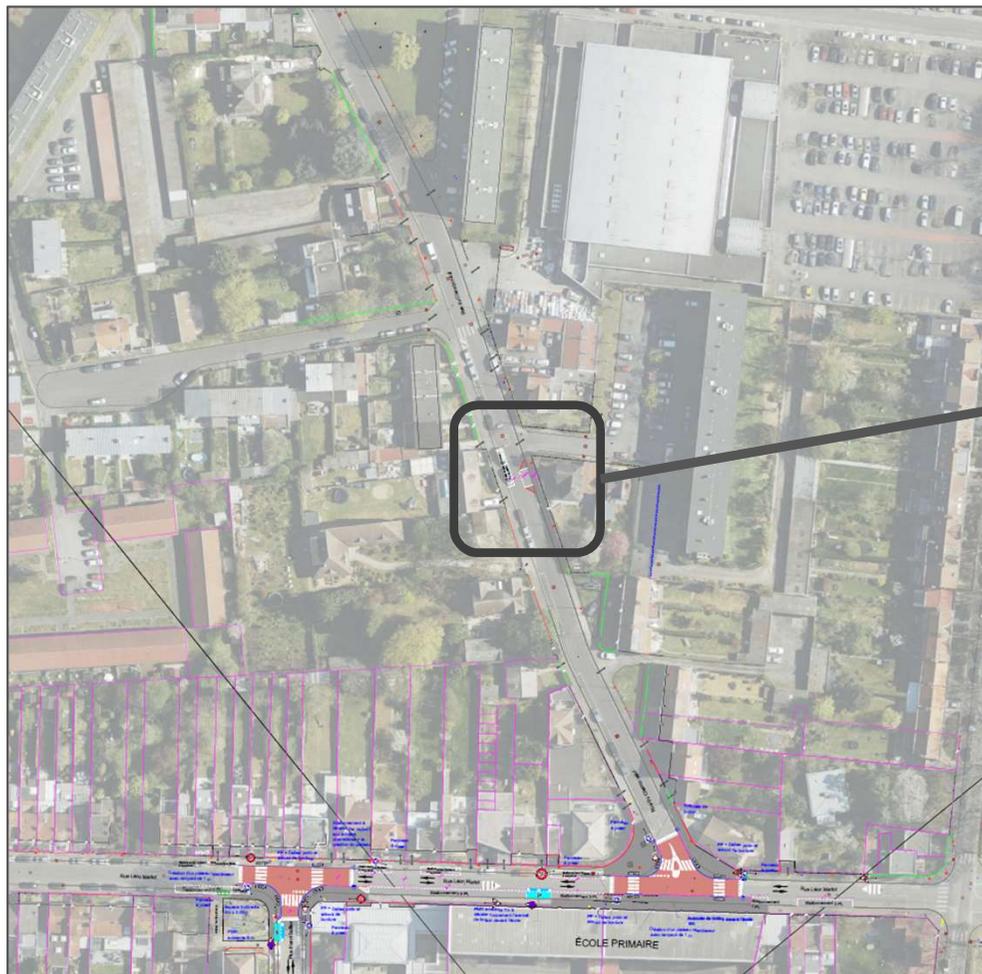
Lors de la réunion du 24 septembre:

- Nous avons proposé un projet supprimant 5 places sur la rue Léon Marlot
- Nous avons proposé de créer des places 12 à 17 places sur la rue du Chemin Neuf en envisageant la création d'un sens unique

Le porte à porte réalisé en mars 2025 a permis de constater qu'il n'y avait pas de consensus sur la création d'un sens unique, et que les places que nous envisagions de créer gênaient les riverains

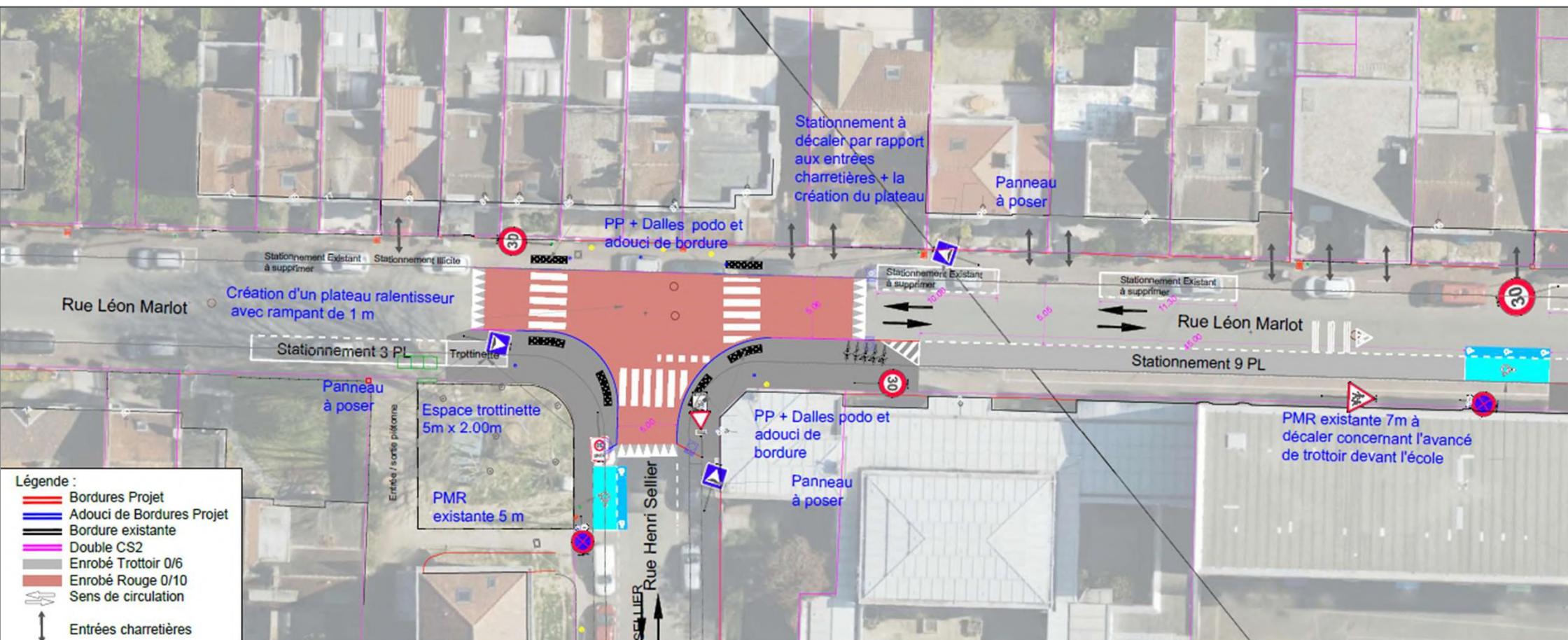
3 – LE PROJET Rue du Chemin Neuf

Une place est créée sur la rue du Chemin Neuf avec la création d'une écluse



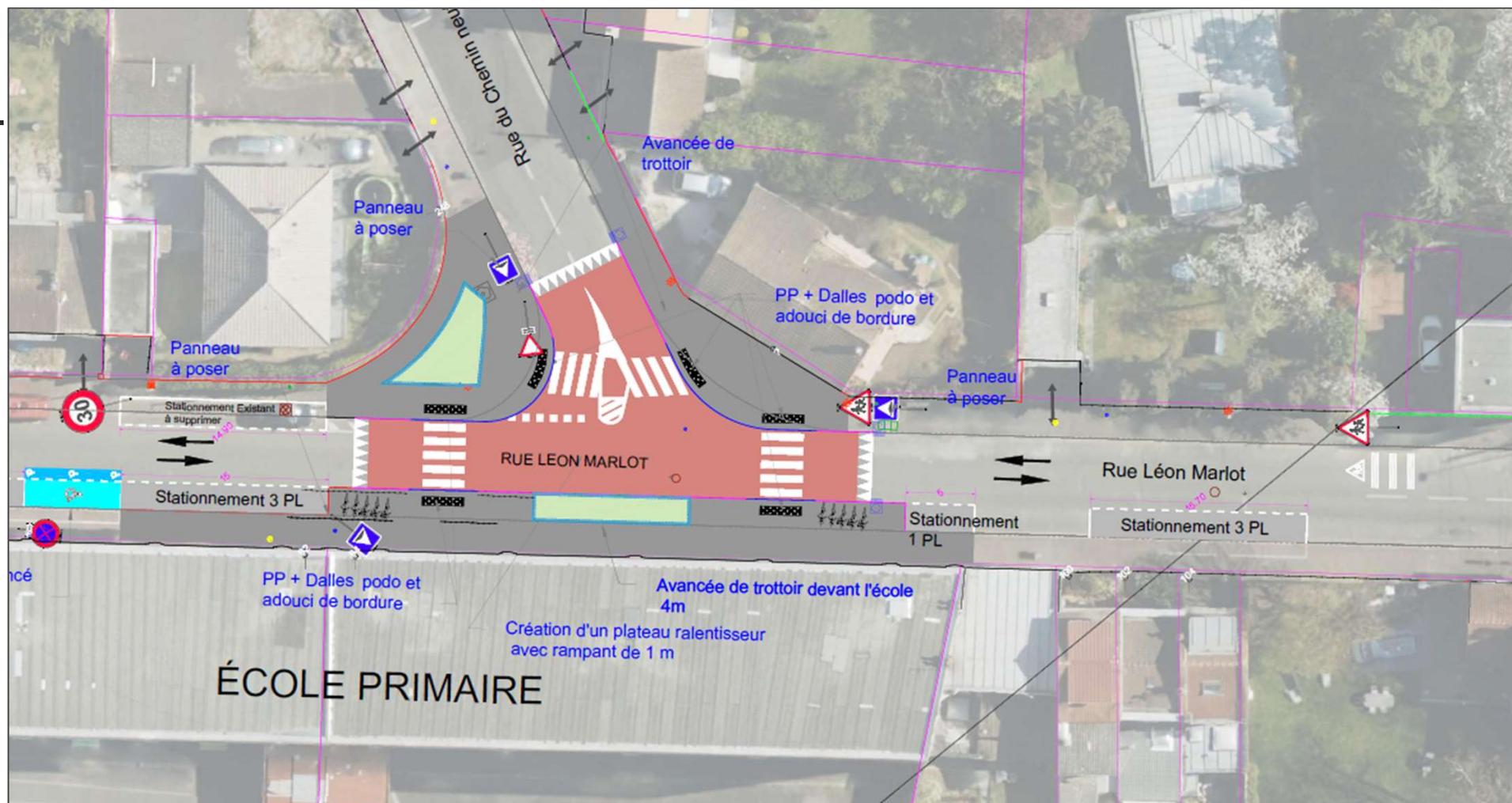
3 - LE PROJET

Le projet a été retravaillé pour ne supprimer que 3 places de stationnement sur les rues Henri Seillier / Léon Marlot



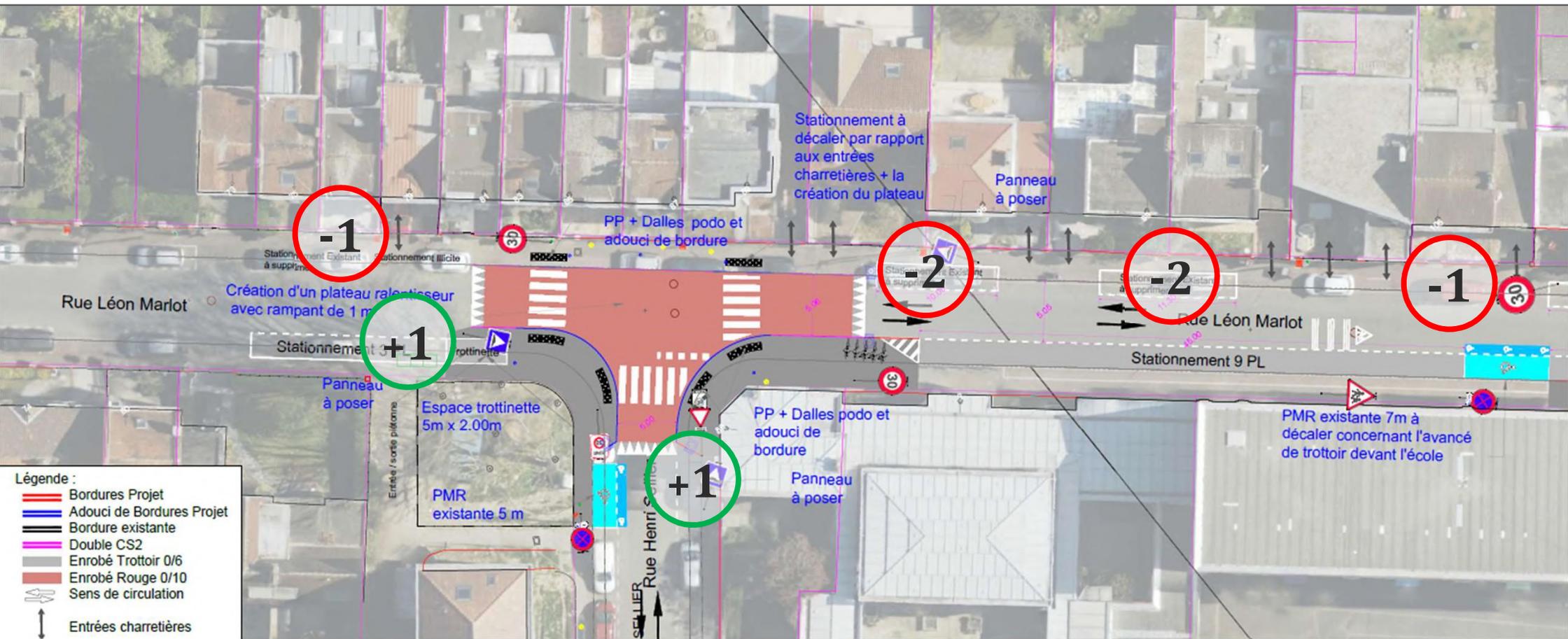
3 - LE PROJET

Le projet a été retravaillé pour ne supprimer que 3 places de stationnement sur les rues Henri Seillier / Léon Marlot par rapport à l'existant



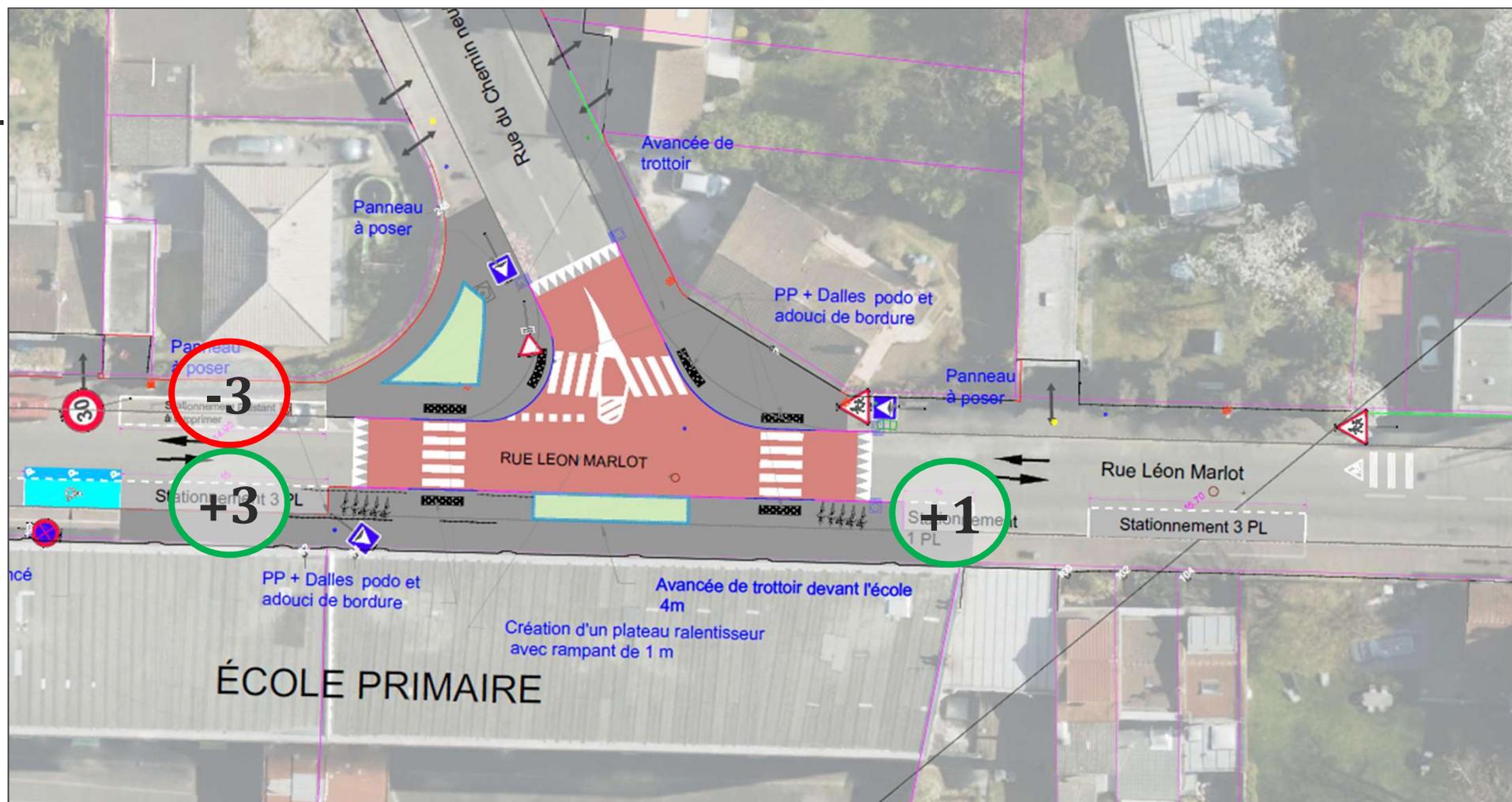
3 - LE PROJET

Le projet a été retravaillé pour ne supprimer que 3 places de stationnement sur les rues Henri Seillier / Léon Marlot

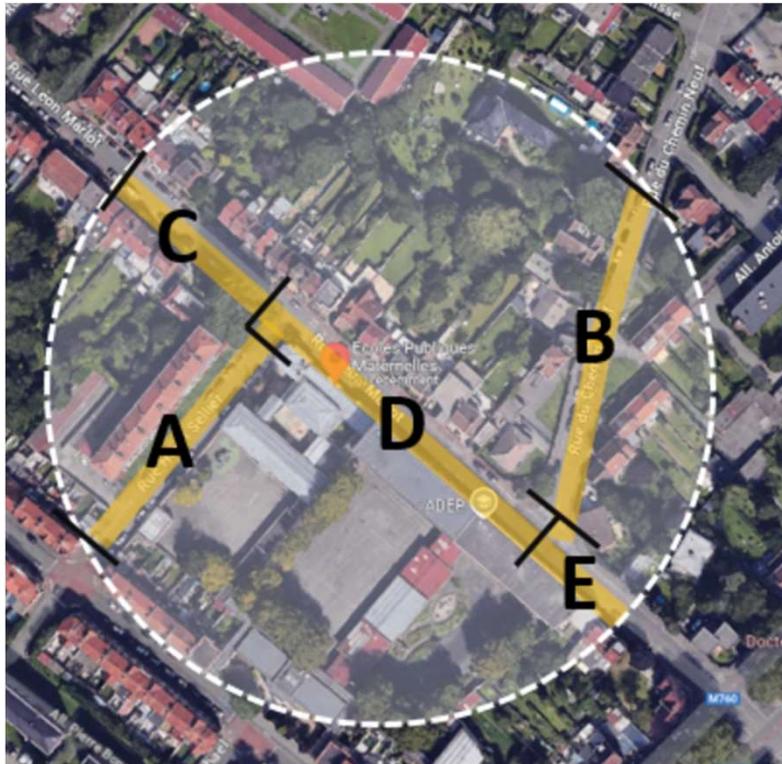


3 - LE PROJET

Le projet a été retravaillé pour ne supprimer que 3 places de stationnement sur les rues Henri Seillier / Léon Marlot par rapport à l'existant



3 - Le projet (AVP-PRO) Rue du Chemin Neuf



A - Rue Henri Sellier
B - Rue du Chemin Neuf
C - Rue Léon Marlot Rue Sellier (entre 58 rue Léon Marlot et rue Seillier)
D - Rue Léon Marlot entre Rue Sellier et rue du Chemin Neuf
E - Rue Léon Marlot entre rue du Chemin Neuf et l'avenue Motte
TOTAL

AVANT		APRES	
Nombre de places	dont PMR	Nombre de places	dont PMR
28	1	29	1
12		12	
15		15	
18	1	13	1
3		4	
76	2	73	2

3 - Le projet (AVP-PRO) Rue du Chemin Neuf

<60%



<90%



<120%

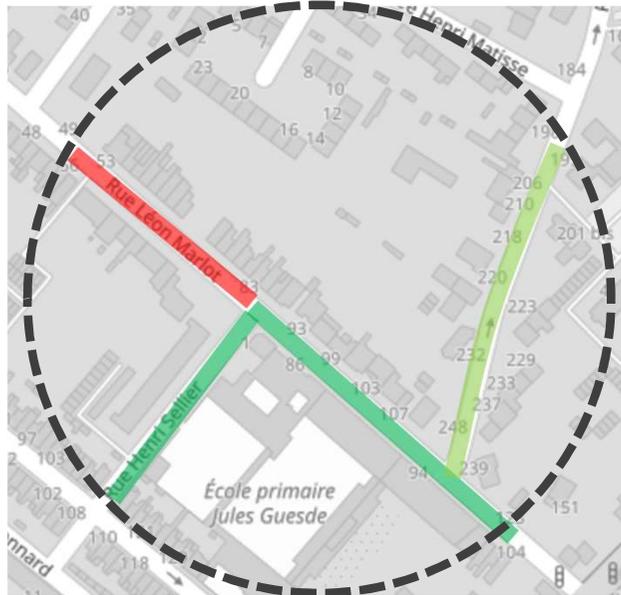


>120%



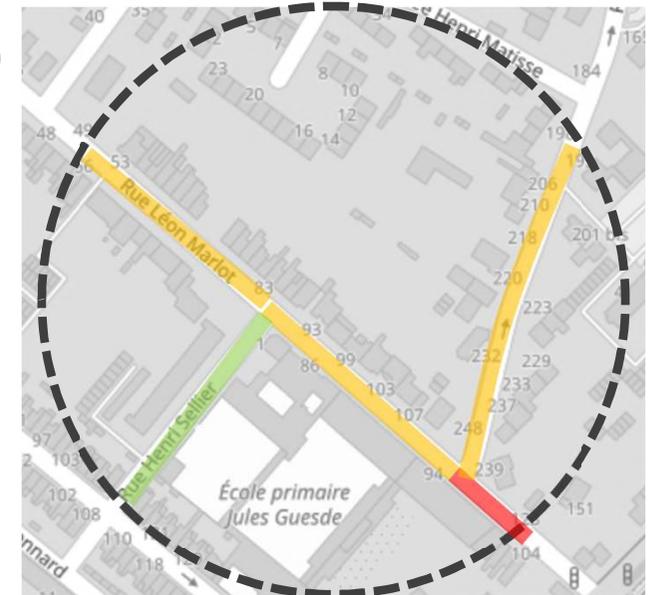
6h30

63%



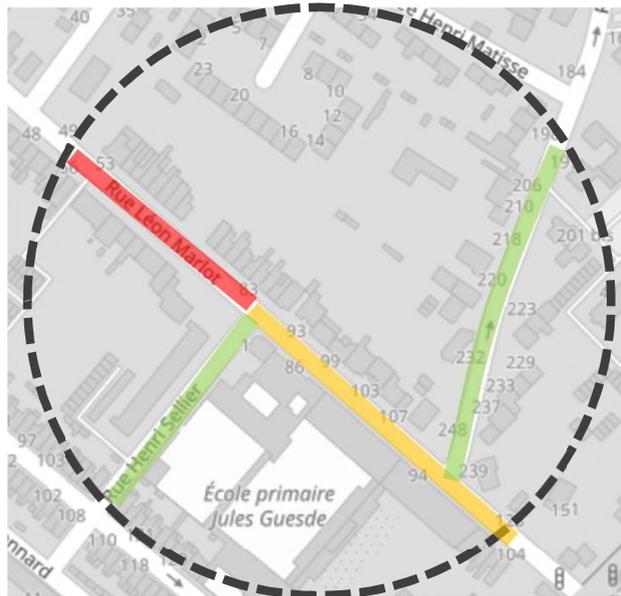
14h30

87%



10h30

96%



15h45

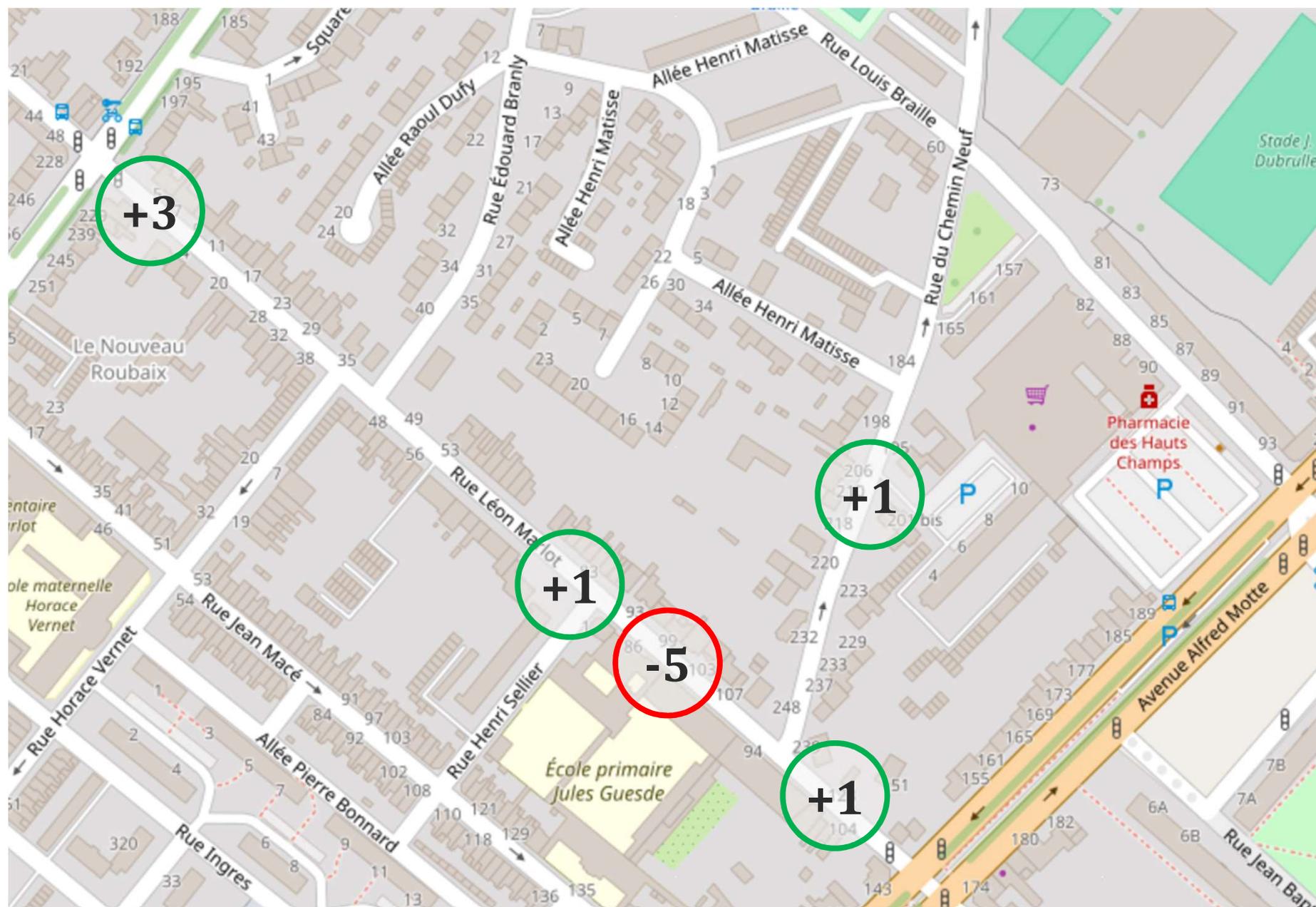
86%



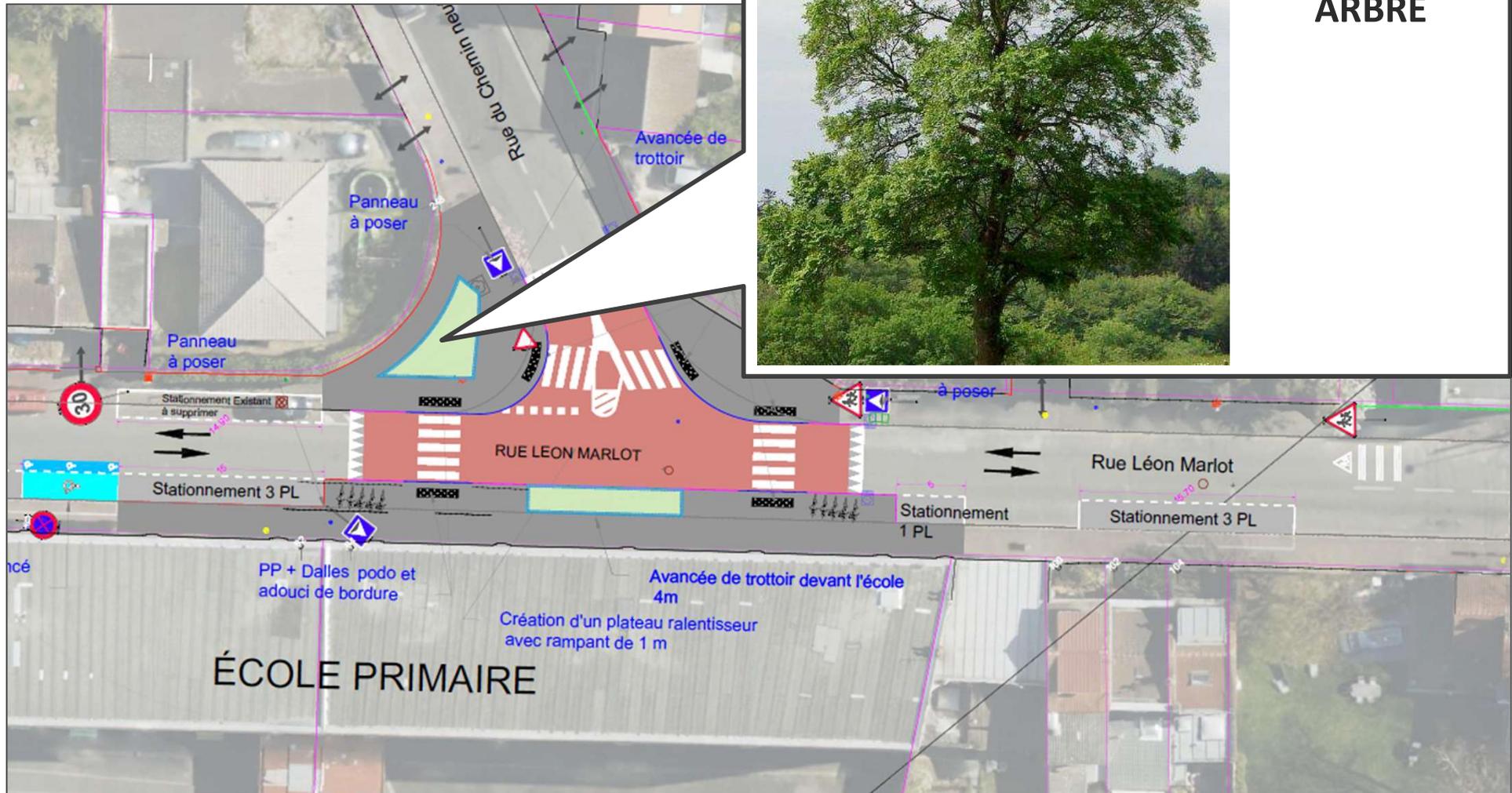
3 - Le projet (AVP-PRO) Rue du Chemin Neuf



BILAN EN TERME DE STATIONNEMENT



3 - LE PROJET



OBJECTIFS DU PROJET :

- 1. sécuriser les piétons** – et en particulier les enfants –
devant l'école Jules Guesde
en minimisant les suppressions de stationnement
- 2. ralentir la circulation automobile** sur ces rues, et
notamment :
 - au croisement rue Marlot/ rue Henri Sellier
 - au croisement rue Marlot/ rue du Chemin Neuf



5 - Création d'une rue scolaire rue Henri Sellier

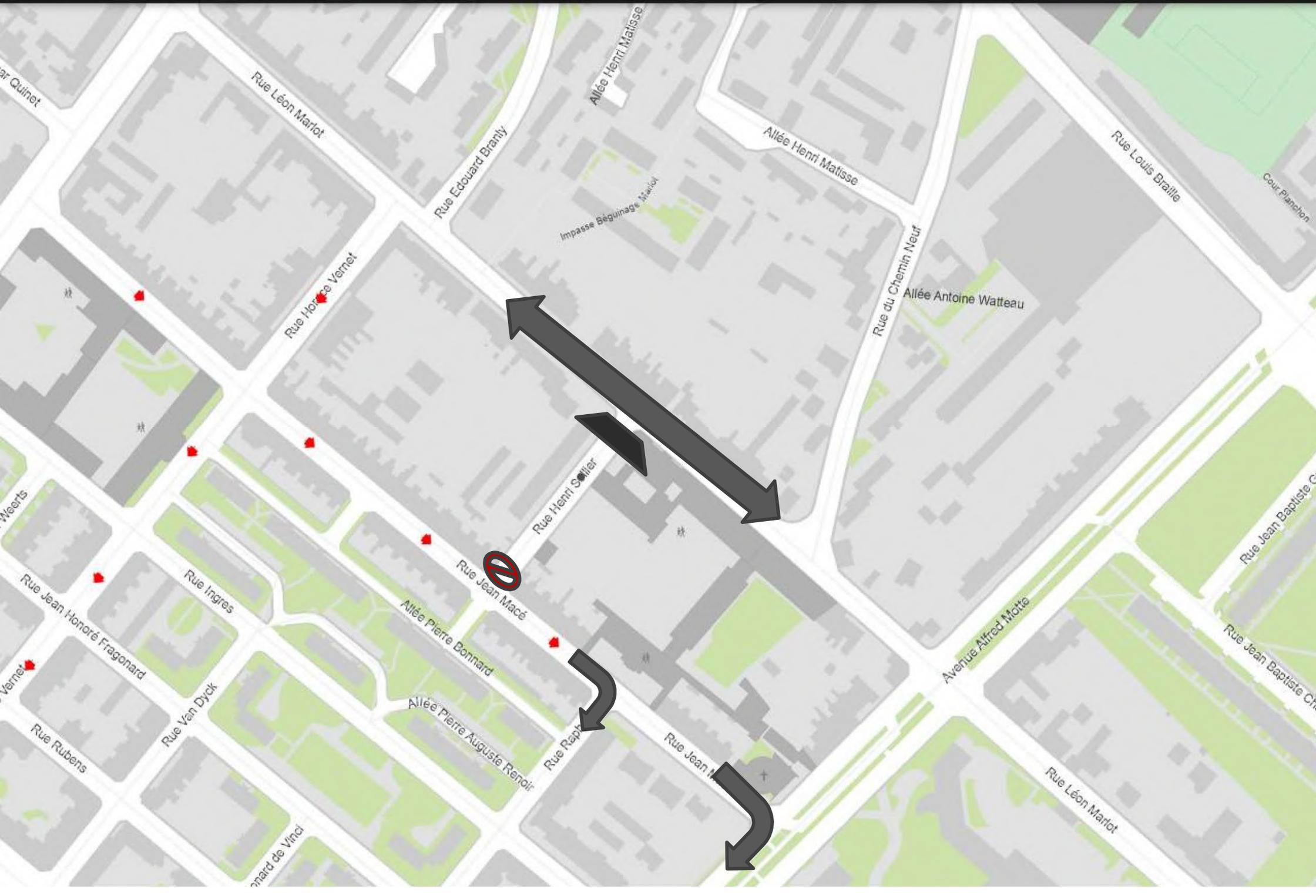


**FERMETURE PONCTUELLE DE LA RUE HENRI SELLIER
EN PERIODE SCOLAIRE**

Lundi, Mardi , Jeudi, Vendredi

Le Matin de 8h15 à 8h45

Et le soir de 16h15 à 16h45





Rue Heintzsch



All. Pierre...



VILLE DE
ROUBAIX



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr